



VILLE FABRÈGUES

VILLE DE FABRÈGUES

DOSSIER MARIAGE

Attention fixer la date au plus vite.



Service état civil

8 Rue Paul Doumer – 34690 Fabrègues

etatcivil@fabregues.fr

☎ 0467856180

**Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
mercredi sur rendez-vous Responsable Service : C. Jolivet**

Date du Mariage :

Heure de la Cérémonie :

Échange des Alliances en Mairie : Oui Non

Cérémonie religieuse : Oui Non

DOSSIER MARIAGE

FICHES DE RENSEIGNEMENTS

Fiche ❶ - Renseignements relatifs
au(à la) futur(e) époux(se)

Fiche ❷ - Renseignements relatifs
au(à la) futur(e) époux(se)

Fiche ❸ - Renseignements relatifs
au contrat de mariage

Fiche ❹ - Attestation sur l'honneur

Fiche ⑤ - Liste des témoins du mariage

Fiche ⑥ - Autorisation publication presse

Fiche ⑦ - Charte des mariages

L'une des conditions pour se marier à Fabrègues est que l'un(e) des futurs époux(ses) ou l'un de leurs parents y soit domicilié(e) ou détienne une résidence continue, établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

D'autres conditions existent, notamment sur la forme, c'est pour cette raison que lors du dépôt du dossier, il vous faudra être muni de toutes les pièces constitutives du dossier.

LA PRÉSENCE DES DEUX FUTURS ÉPOUX(SES) EST OBLIGATOIRE AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER.

→ Où déposer le dossier ?

Service État Civil - Mairie de Fabrègues
8 Rue Paul Doumer - 34690 Fabrègues

→ Quand déposer le dossier ?

Uniquement sur rendez-vous en contactant le Service État Civil au 0467 856180 le mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h *au minimum deux mois* avant la cérémonie.

→ Où se déroule la cérémonie ?

Les mariages sont célébrés, sauf exception à l'espace Paul Doumer, 10 Rue Paul Doumer.

DOSSIER MARIAGE

PIÈCES À FOURNIR

→ COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

⇒ Français(e) né(e) en France :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier (six mois pour les territoires d'outre-mer). À renouveler, le cas échéant, pour que l'acte de naissance date de moins de trois mois lors de la célébration.

⇒ Français(e) né(e) à l'étranger ou français(e) par naturalisation :

Délivrée par le Ministère des Affaires Étrangères, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier. À renouveler, le cas échéant, pour que l'acte de naissance date de moins de trois mois lors de la célébration.

Ministère des Affaires Étrangères

Service Central de l'État Civil

44941 Nantes cedex 9

☎ 0251772020

Internet : www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande.html

⇒ Apatride et réfugié(e) politiques :

Délivrée par l'Office Français de protection des apatrides et réfugiés(ées), datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier.

O.F.P.R.A

201 Rue Carnot

94136 Fontenay-sous-Bois

☎ 0158681010

⇒ Ressortissant(e) étranger(ère) :

Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

La copie intégrale de l'acte de naissance devra être rédigée ou traduite par un traducteur assermenté près d'une cour d'appel en France.

→ **JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE (original + photocopie)**

Un pour chaque futur époux ou un commun.

Bail locatif et quittance de loyer récente (agences immobilières ou bailleurs sociaux/quittance écrite manuellement non acceptée); factures: EDF, GDF, Téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile; avis d'imposition ou de non-imposition en cours; avis de taxe d'habitation; attestation Assedic.

→ **JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ (original + photocopie)**

Carte Nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire, carte de l'OFPRA pour les réfugiés(ées) ou apatrides, Carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère, ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie.

→ **DÉSIGNATION DES TÉMOINS (minimum 2 maximum 4)**

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).

Les témoins doivent maîtriser la langue française et être âgés de 18 ans révolus.

→ **RESSORTISSANT(E) ÉTRANGER(ÈRE)**

⇒ **Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale**

Délivré par le Consulat ou l'Ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

⇒ **Certificat de célibat**

Délivré par le Consulat ou l'Ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

⇒ **Certificat de non remariage (pour les divorcés(ées))**

Délivré par le Consulat ou l'Ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Copie du jugement définitif de divorce (original + traduction établie par le consulat ou par un traducteur assermenté).

→ **CAS PARTICULIERS**

⇒ Majeur(e) sous curatelle :

Jugement ou document du Greffe du Tribunal d'Instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

⇒ Majeur(e) sous tutelle :

Jugement ou document du Greffe du Tribunal d'Instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

⇒ Veuf(ve) :

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

⇒ Enfants communs nés avant le mariage :

- Ces enfants doivent être signalés avant le mariage à l'officier d'état civil, ils doivent avoir été reconnus par les deux parents
- Livret de famille de parents non mariés

⇒ Militaire de la légion étrangère depuis moins de cinq ans :

Autorisation du Ministère de la Défense.

⇒ Agent diplomatique ou consulaire :

Autorisation du Ministère des Affaires étrangères.

**APRÈS ÉTUDE DES PIÈCES, LES FUTURS(ES)
ÉPOUX(SES) POURRONT FAIRE L'OBJET D'UNE
AUDITION, COMMUNE OU SÉPARÉE AFIN DE
MESURER LA RÉALITÉ DE L'INTENTION
MATRIMONIALE ET LA SINCÉRITÉ DES
CONSETEMENTS.**

Fiche ① - Renseignements relatifs au(à la) futur(e) époux(se)

Nom :

Prénoms :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation matrimoniale :

célibataire

Divorcé(e) le :

Veuf(ve) depuis le :

Domicilié(e) à adresse complète :

.....

Résident(e) à (depuis au moins un mois) :

.....

Fils ou fille* de (Nom et Prénoms) :

Adresse :

Profession :

Ou

Décédé(e) le :

Et de (Nom et Prénoms) :

Adresse :

Profession :

Ou

Décédé(e) le :

(*rayer la mention inutile)

Fiche ② - Renseignements relatifs au(à la) futur(e) époux(se)

Nom :

Prénoms :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation matrimoniale :

célibataire

Divorcé(e) le :

Veuf(ve) depuis le :

Domicilié(e) à adresse complète :

.....

Résident(e) à (depuis au moins un mois) :

.....

Fils ou fille* de (Nom et Prénoms) :

Adresse :

Profession :

Ou

Décédé(e) le :

Et de (Nom et Prénoms) :

Adresse :

Profession :

Ou

Décédé(e) le :

(*rayer la mention inutile)

Fiche ③ - Renseignements relatifs au contrat de mariage

Noms et Prénoms des Futurs époux(es)

Existe-t-il un contrat de mariage ?

Oui

Non

Si OUI, le contrat de mariage a été signé le : -----

Chez Maître : -----

Notaire à : -----

Fournir impérativement l'Attestation du Notaire à l'Officier d'état civil

Fiche ④ - Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (Nom et prénoms) :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur être célibataire
 Ne pas être remarié(e)

Etre domicilié(e) à :

Depuis le :

Résider sans interruption à Fabrègues du :
au :

Téléphone :

Fait à.....le.....Signature

Je soussigné(e) (Nom et prénoms) :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur être célibataire
 Ne pas être remarié(e)

Etre domicilié(e) à :

Depuis le :

Résider sans interruption à Fabrègues du :
au :

Téléphone :

Fait à.....le.....Signature

Article 441 - du Code pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.

Fiche 5 - Liste des témoins du mariage

Fournir une copie de la pièce d'identité pour chaque témoin désigné
Minimum 2 et Maximum 4

PREMIER TÉMOIN (Obligatoire)

Nom de Naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Profession :

Adresse :

DEUXIÈME TÉMOIN (Obligatoire)

Nom de Naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Profession :

Adresse :

TROISIÈME TÉMOIN (Facultatif)

Nom de Naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Profession :

Adresse :

QUATRIÈME TÉMOIN (Facultatif)

Nom de Naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Profession :

Adresse :

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe et devront obligatoirement maîtriser la langue française.

Fiche ⑥ - Autorisation publication
"Fabrègues Info"

AVIS DE MARIAGE

NOUS SOUSSIGNÉ(E)S NOMS ET PRÉNOMS :

DÉCLARANT NOUS MARIER À FABRÈGUES LE :

AUTORISONS, PAR LA PRÉSENTE, LA VILLE DE FABRÈGUES À TRANSMETTRE, AUX FINS DE PUBLICATION DANS LA PRESSE LOCALE, NOS NOMS ET PRÉNOMS.

**LA PRÉSENTE AUTORISATION EST ÉTABLIE CONFORMÉMENT
AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 06 JANVIER 1978.**

LES INTÉRESSÉ(E)S PEUVENT DONC EXERCER LE DROIT DE CONSULTATION ET DE RECTIFICATION DES INFORMATIONS NOMINATIVES DÉTENUES PAR LA VILLE DE FABRÈGUES.

DATE :

SIGNATURES :

Fiche 7 - Charte des mariages

Merci de prendre connaissance avec attention de cette charte de bonne conduite destinée au bon déroulé de votre cérémonie de mariage.

① - Accès

**La cérémonie se déroule dans la salle des mariages,
Espace Paul Doumer – 10 Rue Paul Doumer.**

② - Stationnement

En cas d'arrêt et de stationnement gênant, les contrevenants s'exposent aux peines d'amende ou d'enlèvement du véhicule prévues par le code de la route.

③ - Déroulement de la cérémonie

Il est demandé aux futur(e)s marié(e)s, à leurs témoins et invités d'arriver 15 minutes avant l'heure de la cérémonie.

Tout retard expose à attendre la fin des célébrations prévues dans la journée ou à être reporté à une date ultérieure en fonction des contraintes municipales de l'Officier de l'état civil.

La Ville de Fabrègues ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la cérémonie.

Le déploiement de drapeaux ou banderoles n'est pas autorisé.

Les marié(e)s et leurs invités sont priés de quitter la salle des mariages dès la fin de la cérémonie afin de ne pas gêner les mariages suivants.

④ - Les cortèges ⑧

Les marié(e)s s'engagent à ce que leur cortège respecte le code de la route.

Par la signature de cette charte, les futur(e)s marié(e)s s'engagent à porter à la connaissance de leurs familles, proches et invités, les termes de la charte afin que la cérémonie se déroule dans le respect des lois et règlements français, des normes de sécurité, de civilité et de laïcité.

***Signatures des futur(e)s marié(e)s
Précédées de la mention « lu et approuvé »***

Fiche 8 - Liste des enfants communs

PREMIER ENFANT

Nom de Naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

DEUXIEME ENFANT

Nom de Naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

TROISIEME ENFANT

Nom de Naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

QUATRIEME ENFANT

Nom de Naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

CINQUIEME ENFANT

Nom de Naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :



Clauses légales dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD)



Déléguée à la protection
des données

- DOSSIER MARIAGE -

Les informations recueillies via le « dossier mariage » font l'objet d'un traitement de données mis en œuvre par le service de l'Etat Civil de la commune de Fabrègues pour la célébration des mariages. La commune de Fabrègues, 8 rue Paul Doumer 34690 Fabrègues – 04.67.85.11.57, représentée par M. le Maire, Jacques MARTINIER, est responsable du traitement qui relève d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1 du Règlement européen sur la protection des données). Les finalités du traitement sont l'enregistrement des mariages, la rédaction/ la mise à jour/ la conservation des actes d'état civil et la publication des mariages.

Les destinataires des données collectées sont les officiers d'état civil de la mairie de Fabrègues pour l'enregistrement, la publication, la rédaction et la célébration du mariage. Sont également destinataires de ces données, les services de l'état civil des mairies des communes de naissance des futurs époux et le service central d'état civil pour les futurs époux français nés à l'étranger afin de mettre à jour les actes d'état civil. Enfin, dans le cadre de sa mission de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations sur l'économie et la société française, l'INSEE recueille également ces données.

Les élus ainsi que les agents de la collectivité ont accès aux noms, prénoms des futurs mariés et à la date programmée du mariage dans un souci d'organisation de l'évènement.

Enfin, avec le consentement des futurs époux, les noms, prénoms ainsi que la date de célébration seront communiqués dans le prochain « Fabrègues Infos » à titre d'information.

Les données recueillies dans cette fiche de renseignement sont conservées dans la base active pendant la durée de traitement. A l'issue, ces données sont archivées mais conservées de manière définitive.

Tous les champs de ce dossier sont obligatoires exceptés ceux qui sont spécifiquement signalés comme facultatifs. En l'absence d'informations et/ou de documents obligatoires, les officiers d'état civil de la mairie de Fabrègues ne seront pas en mesure de procéder à la cérémonie.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute autre question relative au traitement de vos données à caractère personnel par la commune de Fabrègues, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO), par voie électronique : dpo@fabregues.fr ou par courrier à l'adresse suivante : **DPO Fabrègues- Espace solidarité- 15 bis rue Paul Doumer- 34690 Fabrègues.**

Nous soussignés (*noms, prénoms des futurs époux*).....

En cochant cette case, j'accepte la diffusion de mes données à caractère personnel comme détaillé ci-dessus dans le Fabrègues Infos.

Date et signatures (des deux futurs époux) :

✂



Informations complémentaires (à conserver)



Déléguée à la protection
des données

Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute autre question relative au traitement de vos données à caractère personnel par la commune de Fabrègues, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO), par voie électronique :

dpo@fabregues.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

**DPO Fabrègues
Espace solidarité
15 bis rue Paul Doumer
34690 Fabrègues**

LE MAIRE ET L'ENSEMBLE DES ÉLUS
DU CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITENT UNE TRÈS BELLE
CÉRÉMONIE ET VOUS PRÉSENTENT
TOUS LEURS VŒUX DE BONHEUR

